



Foire aux questions sur l'élection de Burlington

Comment puis-je m'inscrire pour voter ? Quelle est la date limite ?

Vous pouvez vous inscrire à partir de maintenant jusqu'au jour de l'élection. Pour vous inscrire, veuillez utiliser l'une des options suivantes :

- En ligne : à partir de olvr.vermont.gov/
- En remplissant le formulaire papier : sos.vermont.gov/media/nesb43yw/2017-voter-app.pdf. Remettez-le ensuite au bureau du secrétaire/trésorier de Burlington ou envoyez-le par la poste.
- En personne : Bureau du Secrétaire/trésorier, 149 Church Street, Burlington, VT 05401. Composez le (802) 865-7000 pour connaître les heures de bureau.
- Jour de l'élection : au bureau de vote de votre circonscription (ou « district électoral »).

Si vous vous inscrivez pour la première fois pour voter au Vermont, que ce soit par courrier ou en ligne, vous devez fournir la photocopie d'une pièce d'identité approuvée, par exemple :

- Une pièce d'identité valide avec photo (permis de conduire ou passeport)
- Une facture récente des services publics
- Un relevé bancaire courant
- Tout autre document délivré par le gouvernement

Comment m'assurer que je suis bien inscrit pour voter ?

Effectuez une recherche sur la liste de vérification des électeurs de Burlington à partir du site Web du Secrétaire d'État du Vermont à <https://mvp.vermont.gov/> pour vérifier votre inscription et votre bureau de vote (ou circonscription). Si vous êtes bien inscrit, vous trouverez également les instructions pour vous rendre au bureau de vote qui vous aura été désigné. Si vous n'êtes pas inscrit, vous pourriez réessayer de vous inscrire à l'avance en utilisant l'une des méthodes décrites ci-dessus ou vous pourriez vous inscrire pour voter à votre bureau de vote le jour de l'élection.

Comment puis-je voter ?

- En envoyant par la poste votre bulletin de vote au Bureau du secrétaire/trésorier
- En remettant votre bulletin de vote à un point de dépôt
- En personne le jour de l'élection

Vous pouvez voter par anticipation ou vous rendre à votre bureau de vote désigné le jour de l'élection. Contactez le Bureau du secrétaire/trésorier qui vous informera sur la façon d'obtenir votre bulletin de vote par correspondance.

Instructions pour l'envoi de votre bulletin de vote

1. Remplissez votre bulletin de vote. Veuillez suivre les instructions énoncées en haut du bulletin pour indiquer votre décision. Si vous utilisez la traduction du bulletin de vote à titre de référence,

VOUS DEVREZ INSCRIRE VOS RÉPONSES SUR LA VERSION ANGLAISE OFFICIELLE DU BULLETIN. Les réponses inscrites sur des modèles de bulletins de vote ne seront pas acceptées.

2. Placez votre bulletin de vote dûment rempli à l'intérieur de l'enveloppe du bulletin de vote.
3. Inscrivez votre nom et votre municipalité dans les espaces prévus au recto de l'enveloppe du bulletin de vote.
4. SIGNEZ LE CERTIFICAT ! VOUS DEVEZ SIGNER l'enveloppe du bulletin, sinon votre vote ne sera pas comptabilisé.
5. Scellez l'enveloppe du bulletin avec votre bulletin de vote dûment rempli à l'intérieur.
6. Placez l'enveloppe du bulletin dans l'enveloppe affranchie adressée au Secrétariat municipal. Vous pouvez inscrire votre adresse de retour ou de domicile dans le coin supérieur gauche.
7. Envoyez votre bulletin de vote par la poste ; ou déposez-le dans une boîte de dépôt de bulletins de vote ou à City Hall pendant les heures d'ouverture ou à votre bureau de vote désigné le jour de l'élection.
8. Pour un envoi par la poste, veuillez prévoir 7 à 10 jours ouvrables pour que le Secrétariat le reçoive.

Instructions concernant le vote en personne

1. Au bureau de vote désigné, placez-vous dans la file d'attente avec votre bulletin de vote reçu par la poste, le cas échéant. En général, les temps d'attente sont courts, mais peuvent être plus longs, notamment lors d'une élection présidentielle. Si vous avez besoin d'aide pour voter, vous pouvez vous faire accompagner par une personne de votre choix pour vous guider tout au long du processus.
2. Lorsque vous arrivez à la table, indiquez clairement votre nom. Donnez d'abord votre nom de famille à l'assesseur. Si, pour une raison quelconque, il ne trouve pas votre nom sur la liste des électeurs inscrits, il vous dirigera vers une autre table afin que vous remplissiez les formulaires d'inscription. Si vous n'avez pas apporté le bulletin de vote que vous avez reçu par la poste, l'assesseur pourrait vous demander de signer une attestation affirmant que vous n'avez pas encore voté avant de recevoir un bulletin de vote.
3. Apportez votre bulletin de vote dans un isoloir. Si nécessaire, vous pouvez utiliser, en guise de référence, la traduction d'un bulletin de vote (<https://www.burlingtonvt.gov/CT/Sample-Ballots-Warnings-and-Notices>) au moment de remplir votre bulletin de vote officiel en anglais. TOUTES LES RÉPONSES DOIVENT ÊTRE REMPLIES SUR LE BULLETIN EN ANGLAIS, le modèle traduit ne peut pas être soumis.
4. Une fois que vous avez terminé et inscrit vos réponses, apportez votre bulletin de vote dûment rempli vers la machine à voter, et un assesseur vous aidera si nécessaire. Une fois cette étape terminée, votre vote aura été soumis et vous pourrez partir.

À la recherche d'instructions vidéo ? Consultez ces instructions en français, anglais, somali, swahili, népalais, birman et arabe sur : <https://www.youtube.com/channel/UCdy2e0EwW59oMye-Odnh3rQ/featured/>.

Comment saurai-je si mon bulletin de vote envoyé par la poste a été comptabilisé ?

Vous pouvez suivre le statut de votre bulletin de vote sur mvp.vermont.gov/ pour savoir s'il a bien été reçu par le Secrétariat municipal.

Quelle est la date limite pour déposer mon bulletin de vote ?

Le bulletin de vote doit être remis au Secrétariat de votre municipalité au plus tard à 16 h 30 le lundi précédant l'élection ou aux bureaux de scrutin entre 7 h et 19 h le jour de l'élection.

Où puis-je voter en personne le jour de l'élection ?

Vous pouvez rechercher votre adresse domiciliaire sur www2.burlingtonvt.gov/Clerk/Elections/Map/ pour connaître la circonscription (ou district électoral) dans laquelle vous habitez. Nous avons également inclus la carte des districts électoraux qui indique chaque bureau de vote par une icône. Les bureaux de vote pour Burlington sont les suivants :

Circonscription 1

Mater Christi School
100 Mansfield Ave

Circonscription 3

Lawrence Barnes Elementary School
123 North Street

Circonscription 5

Burlington Electric Department
585 Pine Street

Circonscription 7

Robert Miller Community & Recreation Center
130 Gosse Court

Circonscription 2

Integrated Arts Academy à H. O. Wheeler School
6 Archibald Street

Circonscription 4

Saint Mark's Youth Center
1271 North Avenue

Circonscription 6

Edmunds Middle School
275 Main Street

Circonscription 8

Fletcher Free Library
235 College Street

Pour plus d'informations ou de conseils, veuillez contacter le Bureau du secrétaire/trésorier à l'adresse suivante :

149 Church Street
Burlington, VT 05401
(802) 865-7000

www.burlingtonvt.gov/CT/Elections

Pour des informations sur l'élection au Vermont :






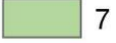


<https://sos.vermont.gov/elections/election-info-resources/>



City Council Wards and Districts

Burlington, Vermont

Effective March 3, 2015

Wards:

	1		5
	2		6
	3		7
	4		8

 District Boundary
 Voting Location

